



Loi sur les relations industrielles  
(L.R.N.-B., chap. I-4)

DEMANDE DE DÉCLARATION PORTANT RÉSILIATION DE L'AGRÉMENT  
INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION  
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:

-et-

le requérant,

le défendeur.

Le requérant, conformément à l'article \_\_\_\_\_ de la loi, présente à la Commission des relations industrielles une demande de déclaration portant que le défendeur ne représente plus les employeurs de l'unité patronale dont il est l'agent négociateur.

Déclaration du requérant:

1. a) Nom du requérant:  
  
b) Adresse et numéro de téléphone:  
  
c) Adresse aux fins de signification:
  
2. a) Nom du défendeur:  
  
b) Adresse:  
  
c) Adresse aux fins de signification:

I  
N  
D  
U  
S  
T  
R  
I  
E  
D  
E  
L  
A  
C  
O  
N  
S  
T  
R  
U  
C  
T  
I  
O  
N

- \*3. (Si le requérant n'est pas un syndicat ou un conseil syndical)
- a) Nom du syndicat ou conseil syndical visé par la demande:
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  - b) Adresse du syndicat ou conseil syndical:
4. Description détaillée, y compris la région géographique et le secteur de l'industrie de la construction, de l'unité patronale dont la défendeur est l'agent négociateur:
5. Nombre approximatif de salariés dans l'unité décrite au numéro 4:
6. Nombre approximatif de salariés dans l'unité décrite au numéro 4 visés par la demande et employés par l'employeur:
- \*7. \*a) (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(1) de la loi) Date du certificat d'agrément du défendeur:
- \*b) (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(2) de la loi) Date de résiliation de la convention collective conclue entre le défendeur et le syndicat ou conseil syndical:
- \*c) (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(5) de la loi) Modalités relatives au défaut de donner l'avis prescrit y compris les dates pertinentes:
- \*d) (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(6) de la loi) Modalités relatives au défaut d'entamer des négociations y compris les dates pertinentes:
- \*8. (Si la demande concerne le numéro 7c) ou d) de la formule) Le requérant, conformément à l'article \_\_\_\_\_ de la loi, demande l'acceptation de la demande par la Commission pour les raisons suivantes:

\*9. (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(1) ou (2) de la loi) Le requérant \*a \*n'a pas joint à la demande les documents dans lesquels les employeurs de l'unité patronale ont volontairement indiqué par écrit qu'ils ne désirent plus être représentés par le défendeur.

\*10. Autres déclarations pertinentes:

\*11. Pages additionnelles annexées

a) Nombre de pages:

b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:

\*12. Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, le requérant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

---

(signature et fonctions)

---

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

FORMULE RÉSERVÉE À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION